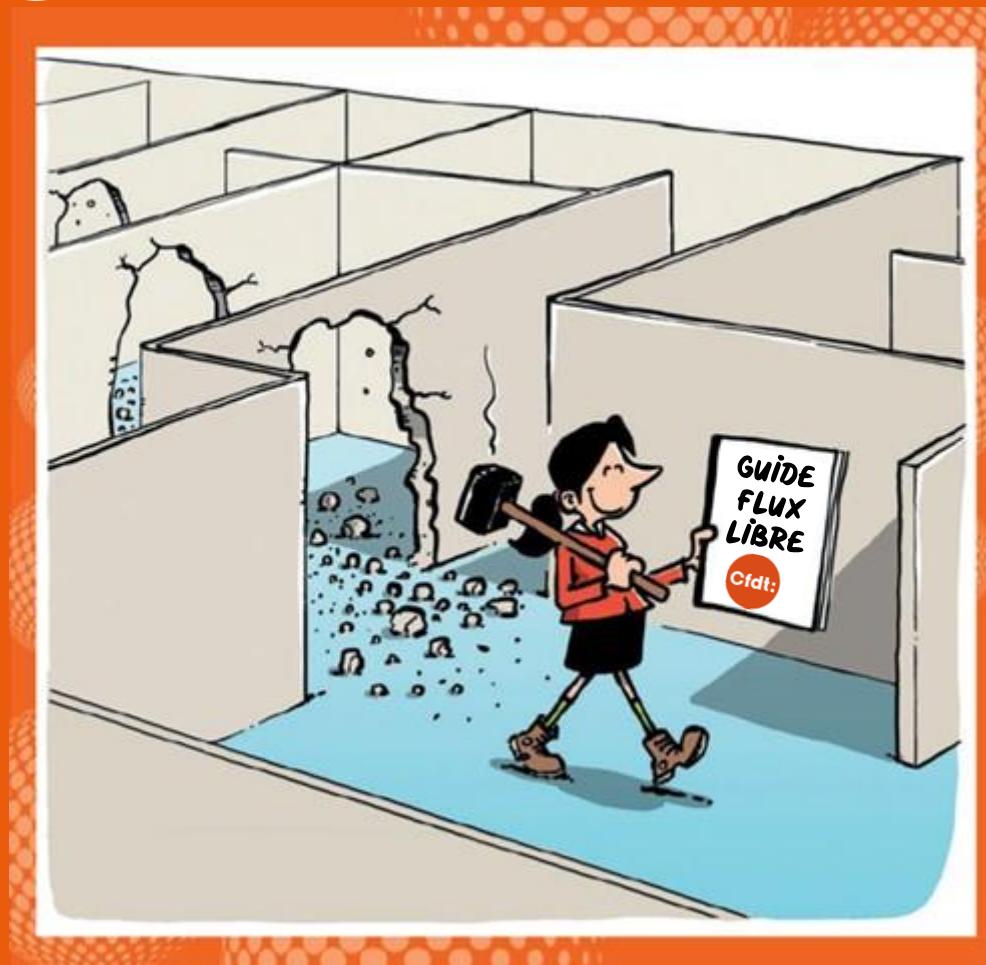


Cfdt:

FLUX LIBRE

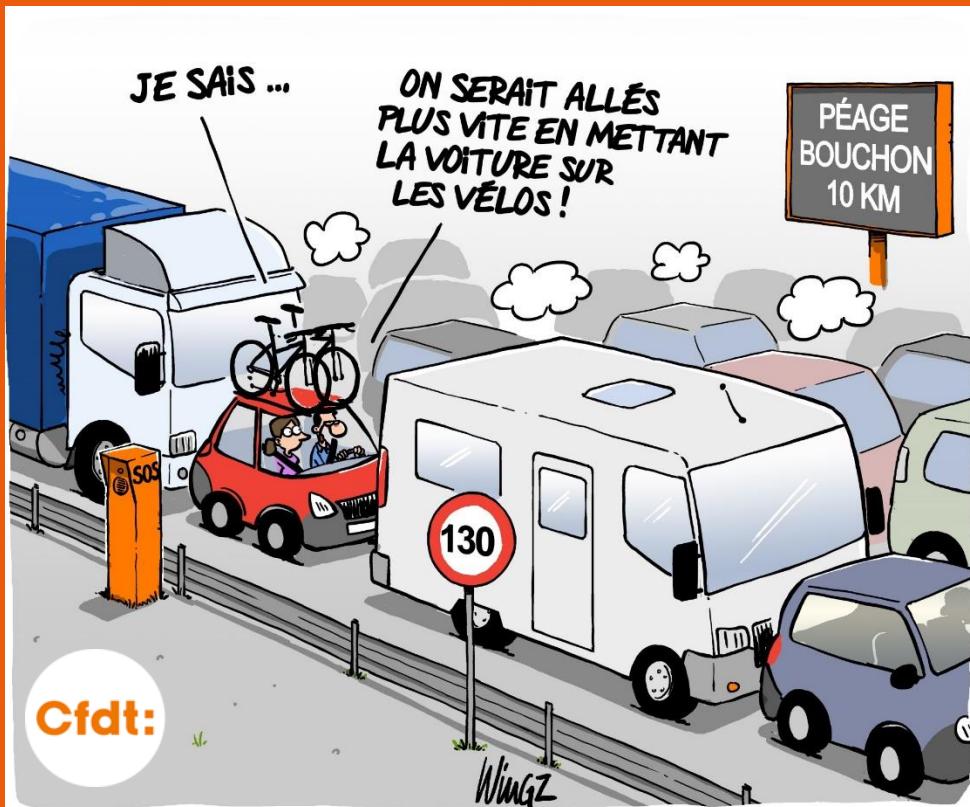
Le guide CFDT du salarié



	Mise en place du Flux Libre. Pourquoi, comment ?	pages 3 à 5
	Un gros changement	pages 6 et 7
	Les travaux en cinq étapes	pages 8 à 11
	Flux-Libre, où en êtes-vous ?	pages 12 et 13
	Les sites de travail	pages 14 et 15
	Le contrat de travail (annualisation, planification, horaires, télétravail, maintenance, cadres)	pages 16 à 18
	Organigramme et fiches de fonction	pages 19 à 29
	La rémunération	pages 30 à 32
	Notes	page 33
	Vos contacts CFDT Sapn	page 34
	Bulletin d'adhésion	page 35
	La CFDT vous souhaite d'excellentes vacances	page 36

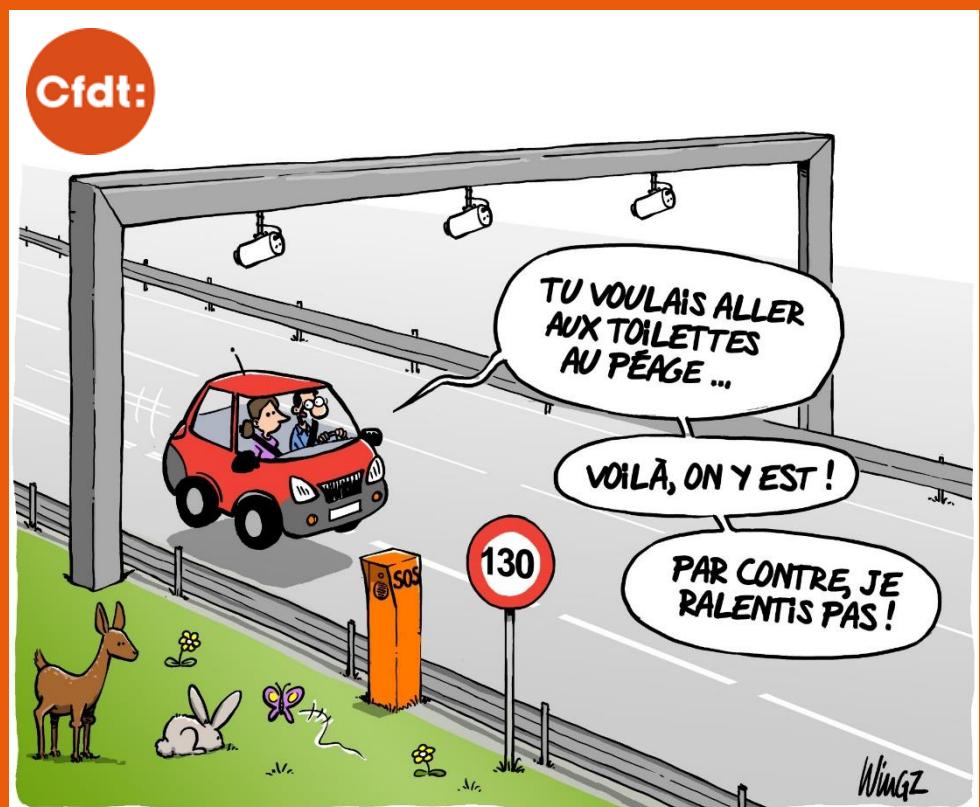
Mise en place du Flux Libre

Pourquoi, comment ?



AVANT

APRÈS



Mise en place du Flux Libre, pourquoi, comment ?

Si l'on se connecte sur le site SANEF, on peut y lire, concernant le Flux Libre, les extraits suivants :

[Comment faire évoluer les autoroutes et répondre aux nouveaux enjeux de société ? L'autoroute en flux libre est une vraie réponse au besoin de fluidité sur un axe à fort trafic, et de modernisation vers une mobilité durable. Déployée avec succès dans de nombreux pays, cette transformation de l'autoroute permettra aux conducteurs de circuler à la vitesse autorisée, sans ralentir ni s'arrêter, pour s'acquitter du péage.]

[La technologie flux libre, comment ça marche ?

La technologie flux libre permet au client d'emprunter l'intégralité de l'axe autoroutier sans barrière physique de péage, grâce à des portiques permettant la détection et l'identification des véhicules, sans réduire leur vitesse.]

[Comment ça fonctionne concrètement ?

Des armatures métalliques ou « portiques » enjambant la chaussée sont installés le long de l'axe. Les clients peuvent ainsi s'acquitter de leur péage sans avoir besoin de s'y arrêter.

Ces portiques équipés de capteurs intelligents détectent chaque véhicule et identifient sa catégorie (véhicule léger, poids lourd...) grâce à des dispositifs calculant son volume, son profil et son nombre d'essieux. Ces capteurs sont connectés entre eux et couvrent toutes les voies de l'autoroute : la situation précise du véhicule sur la chaussée et donc le sens de circulation, les photos des plaques d'immatriculation, quelles que soient les conditions de trafic (nominale, changement de voie, congestion...). Des antennes permettent de détecter le badge télépéage des clients abonnés Bip&Go à 130 km/h (pour les véhicules légers) ou 90 km/h (pour les poids-lourds).]

[Comment payer le péage en flux libre ?

Paiement automatique

Vous avez un badge télépéage ? Aucun changement grâce au badge valable sur toutes les autoroutes !

Vous n'avez pas de badge ? Dans votre espace client Sanef, vous pouvez activer le paiement automatique à chaque passage. En quelques clics, enregistrez la plaque d'immatriculation de votre véhicule et votre mode de règlement, avant le trajet.

Paiement après le(s) trajet(s)

Vous pouvez payer en ligne, ou chez les partenaires Sanef/Sapn, dans les 72h après votre passage, en mentionnant votre plaque d'immatriculation.]

[Quels bénéfices pour les clients ?

Le flux libre est une grande avancée pour améliorer le voyage de nos clients :

+ fluide et + rapide : plus besoin de s'arrêter pour régler son passage. Un vrai gain de temps en période de trafic intense, notamment lors des week-ends prolongés ou des grands départs en vacances

+ simple : un seul paiement pour tout le trajet et non plus à chaque gare de péage

+ de sécurité : moins de stress à l'approche et à la sortie de la barrière de péage, plus besoin de trouver la bonne file à l'approche du péage et choisir son moyen de paiement.

+ responsable : moins de carburant consommé lors des trajets, moins d'émissions de CO2 dans l'atmosphère.]

[Un projet ambitieux, porté par l'ensemble des collaborateurs du Groupe

La transformation de l'autoroute en flux libre est un projet global et transverse qui embarque tout le collectif Sanef/Sapn. C'est un projet ambitieux, que le groupe porte avec fierté et engagement pour répondre encore mieux à sa mission de service public.

De nouveaux métiers, plus diversifiés (vérification manuelle des plaques d'immatriculation, information sur le dispositif, assistance client pour le paiement, recouvrement...)

La continuité de la transformation digitale de notre Groupe

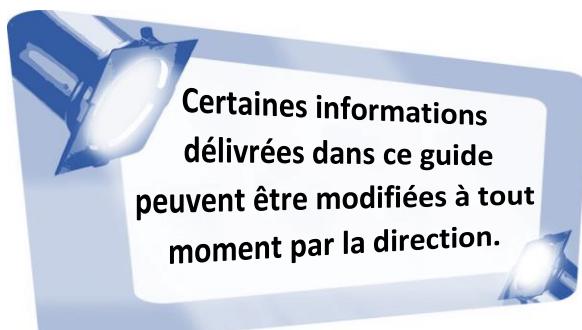
De meilleures conditions de travail : fin du travail de nuit pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle, fin du travail en extérieur pour une meilleure sécurité...

Pour évoluer sur ces nouveaux métiers en toute confiance, les collaborateurs vont bénéficier de formations et d'un accompagnement personnalisé afin d'être opérationnels le jour de la mise en service.]

[L'autoroute en Flux Libre sur notre réseau

Depuis 2014, le groupe Sanef s'est engagé dans un programme de modernisation des péages. La solution "péage en flux libre" de Sanef a vu le jour pour la 1ère fois en France au péage de Boulay sur l'autoroute A4.

En 2024 ce sont les 210km de l'autoroute Paris Normandie qui adopteront la technologie flux libre.]



Le + CFDT

La CFDT Sapn a fait en sorte que cette présentation du Flux Libre par la direction soit respectée dans les faits. Dès les balbutiements du projet, la CFDT Sapn a revendiqué la mise en place d'un « sac à dos » social de qualité pour accompagner les salariés qui intégreraient le projet Flux Libre.



Position CFDT

Dès le début du projet Flux Libre, la CFDT Sapn a toujours fait la même analyse en prenant pour principe la métaphore du train (le projet Flux Libre) dans lequel on choisit de monter ou au contraire de regarder passer.

Cette nouvelle façon de percevoir le péage est de la seule volonté de la direction, ce ne sont ni les salariés ni la CFDT qui ont souhaité sa mise en place.

Toutefois, cette décision n'est pas dénuée de sens à plusieurs titres. Pour la CFDT, l'écologie est une des raisons majeures qui fait que le système de péages avec barrières est d'une autre époque. Les autoroutes par ses infrastructures actuelles, par le biais de ses usagers sont sources d'émission de CO₂. Le Flux Libre est un moyen parmi beaucoup d'autres de diminuer la pollution.

On ne peut pas demander à chaque citoyen de changer ses habitudes afin d'être plus sobre en termes d'émission de CO₂ et laisser des grands groupes industriels en général, et autoroutiers en particulier, ne rien faire.

Ceci étant, la CFDT a toujours posé ses conditions pour « monter dans le train » du projet Flux Libre :

- ⇨ Qu'aucun salarié ne soit abandonné.
- ⇨ Qu'un volet de formation ad hoc soit mis en place pour former les salariés à leur nouveau métier.
- ⇨ Que le projet ne soit pas l'occasion de tirer la rémunération vers le bas, une espèce de projet « low coast ».
- ⇨ Que les salariés qui ne pourraient ou ne voudraient intégrer le projet soient pris en charge :
 - ⇨ Soit en leur permettant d'intégrer une autre filière en activant les passerelles entre les métiers.
 - ⇨ Soit en leur permettant de réaliser un projet extérieur à l'entreprise.
 - ⇨ Soit en leur permettant de quitter l'entreprise par anticipation pour ceux qui sont proches de la retraite (CAA de l'accord GEPP portée à trois ans).
 - ⇨ Soit en leur permettant de quitter l'entreprise via une rupture de contrat avantageuse.
- ⇨ Que les salariés intégrant le Flux Libre dépendent de la même convention collective.
- ⇨ Que les salariés intégrant le Flux Libre bénéficient d'une couverture sociale équivalente.
- ⇨ Que les salariés intégrant le Flux Libre bénéficient des mêmes acquis que les autres salariés Sapn et/ou du groupe.

Au fur et à mesure de l'avancée du projet, la CFDT a revendiqué et obtenu :

- ⇨ La création d'un troisième site de travail pour les salariés SAPN concernés.
- ⇨ Le maintien de la gestion du Flux Libre dans le giron SAPN sans externalisation de la filière péage historique.
- ⇨ Le maintien de la même convention collective pour les salariés intégrant le Flux Libre.

Evidemment, la CFDT n'a pas obtenu gain de cause sur toutes ses demandes, mais une grande majorité a été acceptée et intégrée dans ce qui est un projet appelé à devenir réalité.

La preuve par l'image !

Tract CFDT du 25 11 2022



Les salariés dans tout ça ?

Tract CFDT du 24 04 2023



Tract CFDT du 11 05 2023



Tract CFDT du 21 04 2022



Tract CFDT du 21 04 2022



Tract CFDT du 24 06 2022



Un gros changement...

FLUX LIBRE : UN GROS CHANGEMENT !



Un gr̄es changement...

Un peu d'histoire, d'hier...

Ce n'est pas la première fois que la filière péage subit une -R-évolution, mais cette fois-ci il faut reconnaître qu'elle est radicale. Nous nous souvenons encore des Plans de Modernisation des Péages (PMP) successifs qui ont, à chaque fois, impacté les salariés psychologiquement parlant.

Il y a eu le PMP 2010 qui concernait principalement l'ouverture et la mise en place du « C.A.S » d'Yvetot et de trois CI. Ce plan qui s'est déroulé de 2007 à 2010 était le premier projet d'ampleur qui concernait la filière péage.

Nous le personnel du centre d'accueil d'Yvetot remettions l'inter syndicale à savoir les syndicats CGT, CFDT et FFAT pour leur décluement en ce qui concerne notre reclassement et nos futures condition de vie.

Comme le courrier du personnel (de 2007) ci-joint le démontre, l'automatisation des péages était déjà source de stress pour les salariés qui la subissaient.

La CFDT Sapn se souvient très bien de cette période douloureuse.

A partir de septembre 2010, la direction a mis en place un deuxième plan, le PMP 2016 qui venait amplifier et élargir le PMP 2010. C'est lors de ce plan que l'automatisation programmée 24/24 sur certains sites a vu le jour.

Deux ans plus tard, le PMP 2018 permettait de créer le CSP d'Incarville et de renommer le C.A.S d'Yvetot également CSP. Les métiers d'intervenants péage étaient créés avec les CI correspondants afin que tous les péages (A13, A14 et A29) soient entièrement automatisés de jour comme de nuit. Il s'agissait déjà d'un changement énorme pour les salariés concernés.

En novembre 2018, la direction présentait un dernier plan, le PMP 2019, qui venait finaliser l'automatisation des péages telle qu'on la connaît aujourd'hui.

...D'aujourd'hui...

On le constate, les salariés de la filière péage ont dû s'adapter à l'évolution de leur outil de travail à maintes reprises. Avec l'arrivée du Flux Libre, leur outil de travail disparaît purement et simplement. Le personnel péager intégrant le projet devra vivre une mobilité fonctionnelle et une mobilité géographique. C'est un réel saut dans l'inconnu ! Evidemment, la mise en place du Flux Libre crée de l'angoisse auprès de la filière péage sans pour autant diminuer la qualité du travail fourni actuellement. Pendant un moment les salariés de Dozulé étaient exclus du projet, ce qui a poussé l'inquiétude à son paroxysme sur ce site. Comme lors du PMP 2010, la CFDT a répondu présente en accompagnant ses collègues au jour le jour. Le personnel, épaulé par la CFDT, s'est adressé par courrier à Arnaud QUEMARD, PDG SAPN, pour lui décrire le désarroi et le sentiment d'injustice qu'il ressentait.

... Et demain ?

Le personnel du futur système Flux Libre peut être assuré du soutien total de la CFDT dans quelque domaine que ce soit !

- ⇒ Sur la formation
- ⇒ Pour les entretiens individuels
- ⇒ Pour expliquer dans le détail le Flux Libre et ce qui le concerne (les métiers, le salaire, etc.)
- ⇒ Pour vous dire vos droits induits par les accord ATT et GEPP
- ⇒ Pour répondre à toutes vos questions

Le + CFDT

La CFDT a obtenu le maintien de tout le personnel péage chez Sapn en évitant son externalisation dans une filiale. Par la même occasion, la CFDT a permis aux futurs salariés du Flux Libre de continuer à bénéficier de la même convention collective. C'est toujours un peu moins de stress pour nos collègues.

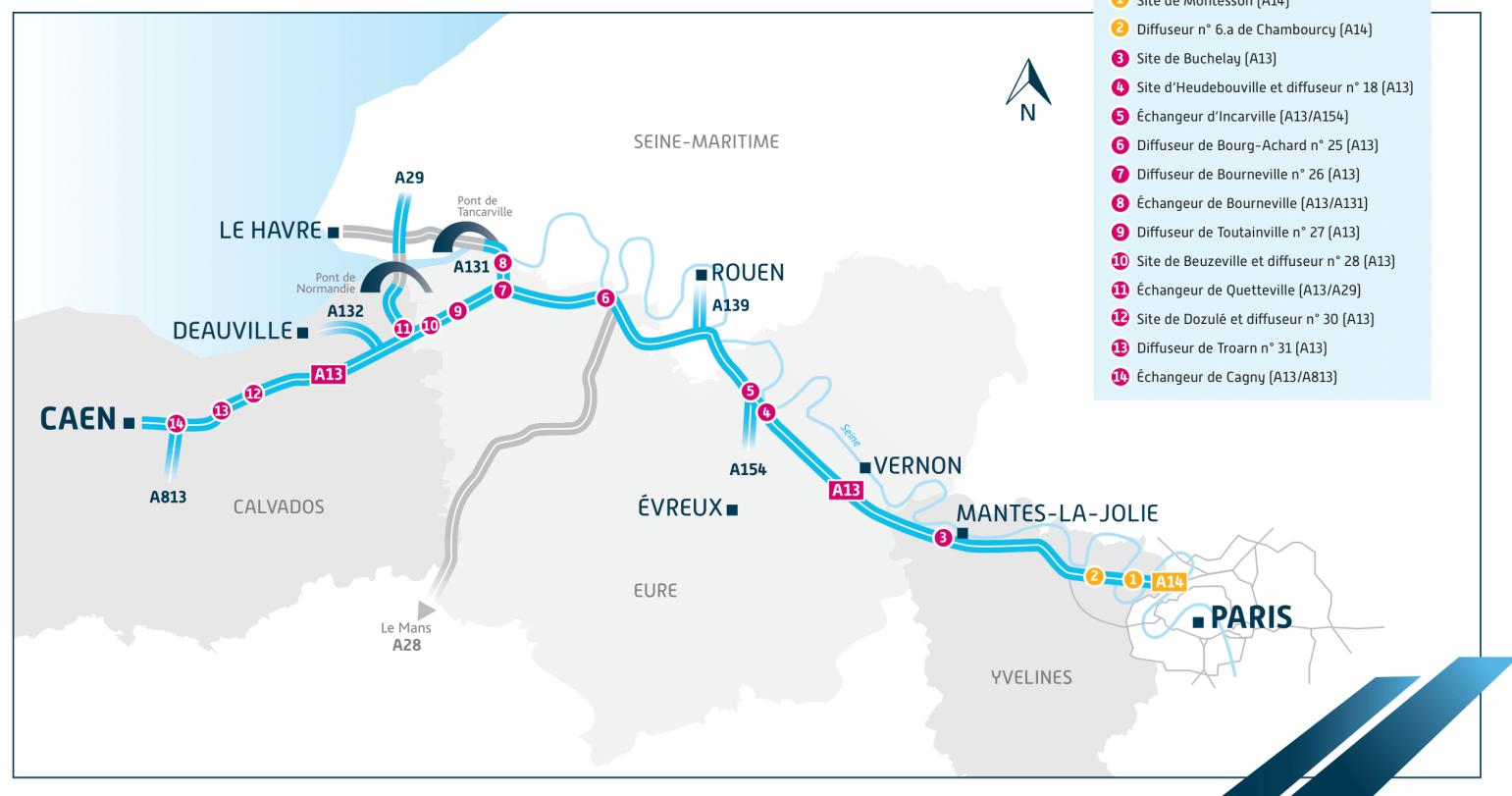
Les travaux en cinq étapes

TRAVAUX FLUX LIBRE...



Les Travaux [source : communiqué de presse sanef]

PROJET AUTOROUTE EN FLUX LIBRE PARIS-NORMANDIE



Les travaux vont alors se réaliser par lots, sur les 14 sites et selon les périodes suivantes :

Lot 1 – De Mai à Sept 2023* :

Incarville : le 9/05/23
Cagny : le 9/05/23
Heudebouville : Deux sens
Montesson : Vers Caen
Chambourcy : Entrée vers Caen et
Sortie depuis Caen
Buchelay : Deux sens

Lot 2 – De Sept. à Janv. 2024* :

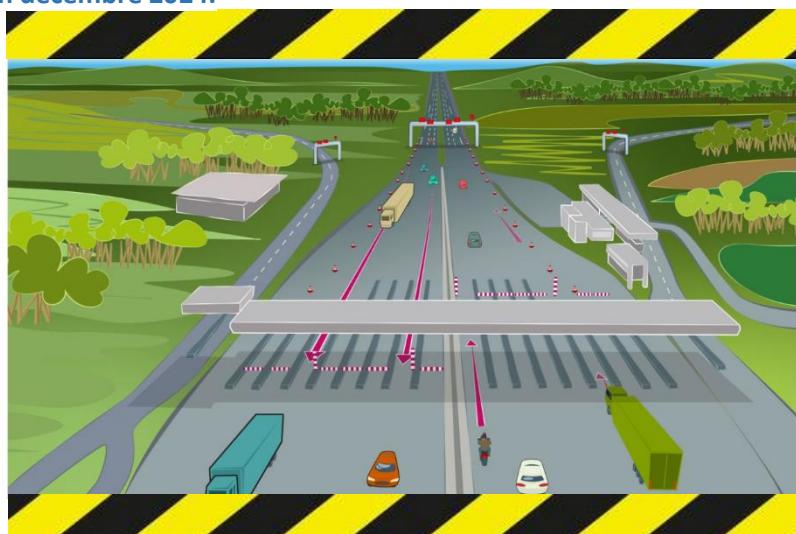
Bourneville P : Bretelles entrée/sortie
Troarn : Sortie depuis Caen et entrée vers Caen
Montesson : Vers Paris
Heudebouville : Sortie depuis Paris et entrée vers Paris
Dozulé : Deux sens + bretelles entrée/sortie
Beuzeville : Deux sens + entrée vers Paris et sortie depuis Caen

Lot 3 – De Janv. à l'Eté 2024* :

Beuzeville : Sortie depuis Paris et entrée vers Caen
Bourg Achard : Bretelles entrée/sortie
Bourneville Annexe : Bretelles 2 sens
Quetteville : Sortie vers A29 et Entrée vers A13
Toutainville : Entrée vers Paris et sortie depuis Paris

**date donnée à titre indicatif et susceptible d'être modifiée en cas d'ajouts de chantier.*

En réunion CSE, il a été annoncé que tous les sites (hors Montesson, Chambourcy et Cagny) basculeront en gestion Flux-Libre fin décembre 2024.



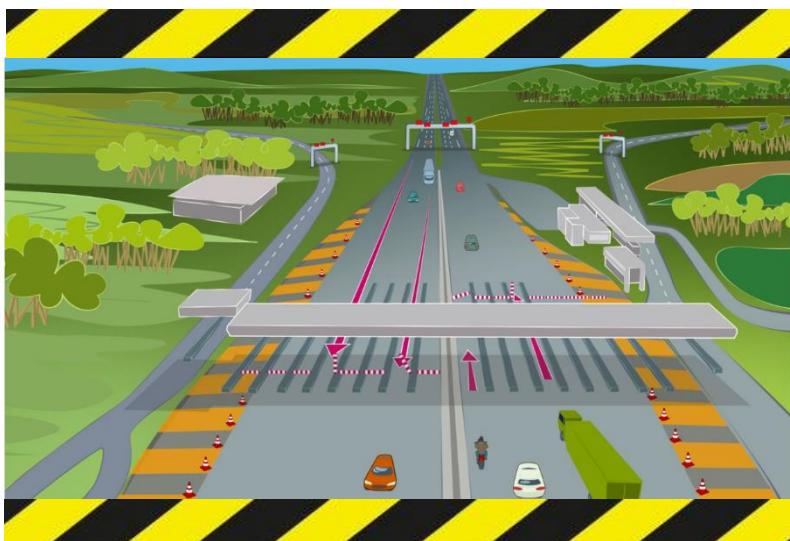
Etape n°1 : installation des équipements de détection des véhicules

Durée des travaux : de mai 2023 à l'été 2024.

Les systèmes de détection des véhicules ne sont pas opérationnels à ce stade.

Les équipements sont installés progressivement sur les 14 sites du réseau. L'impact sur la circulation est faible mais la neutralisation de certaines voies sera parfois nécessaire.

Chaque chantier dure 5 à 6 mois.



Etape n°2 : création de voies de passage provisoires

Durée des travaux : mars > juin et septembre > décembre 2024.

Durant cette période, les systèmes de détection ne sont toujours pas en fonctionnement.

Des voies de passage provisoires, appelées chéneaux, sont créées pendant 3 à 4 mois.

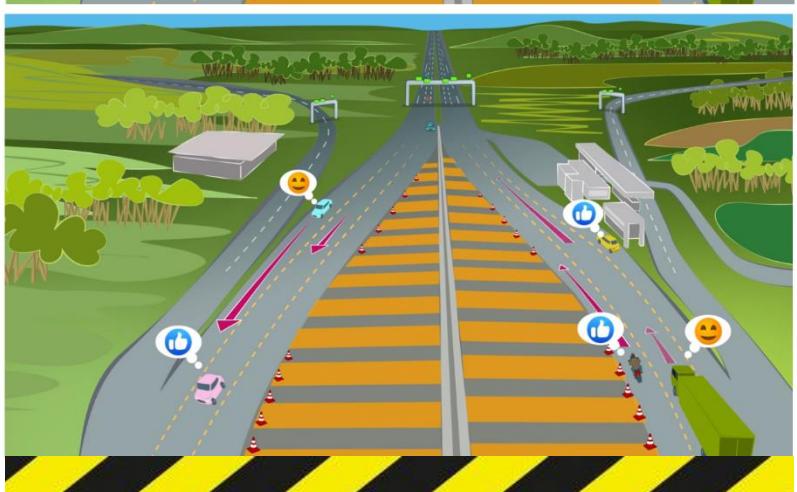
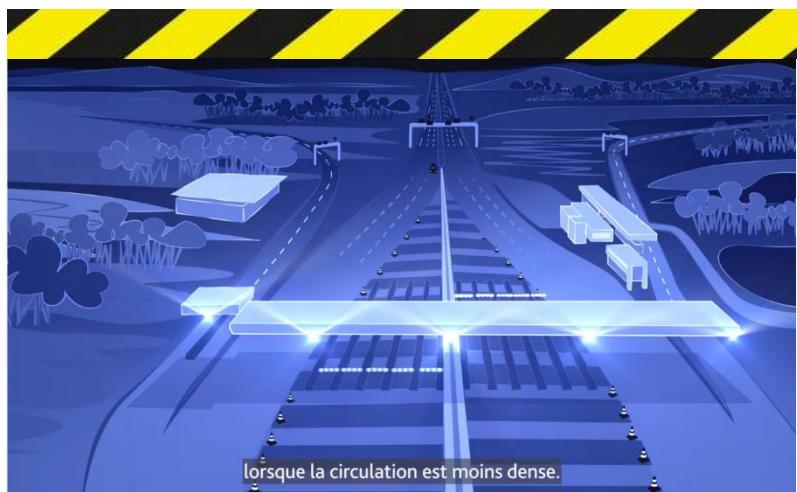
Le passage au péage se fait normalement, les voies aux extrémités des barrières sont neutralisées pour les besoins du chantier.

Etape n°3 : mise en service du Flux libre et reconstruction de l'autoroute

Durée des travaux : juin et décembre 2024.

A partir de cette période, les systèmes de détection sont en fonctionnement.

Pour minimiser la gêne des automobilistes, le basculement en Flux Libre est réalisé de nuit, lorsque la circulation est moins dense.



Etape n°3 : suite

Au matin, le péage en Flux Libre est en service.

Etape n°3 : fin

A l'issue de cette étape, la barrière existante peut être neutralisée afin de la modifier.

La circulation pourra alors se faire à 70 ou 90 KM/heure selon les sites et leur configuration.

Cette phase va durer environ deux ans.



Etape n°4 : circulation en mode final et déconstruction des abords de l'autoroute

Début 2027.

Après avoir basculé la circulation et effectué la déconstruction et l'aménagement des espaces libérés, les clients rouent alors sur une section neuve sans barrière de péage.

Il n'y a plus aucun travail sur les voies de circulation, la vitesse est rétablie à 130 KM/heure.

Etape n°5 : fin du projet

2027.

A la fin du projet, 28 hectares de surface sont rendus à la nature.

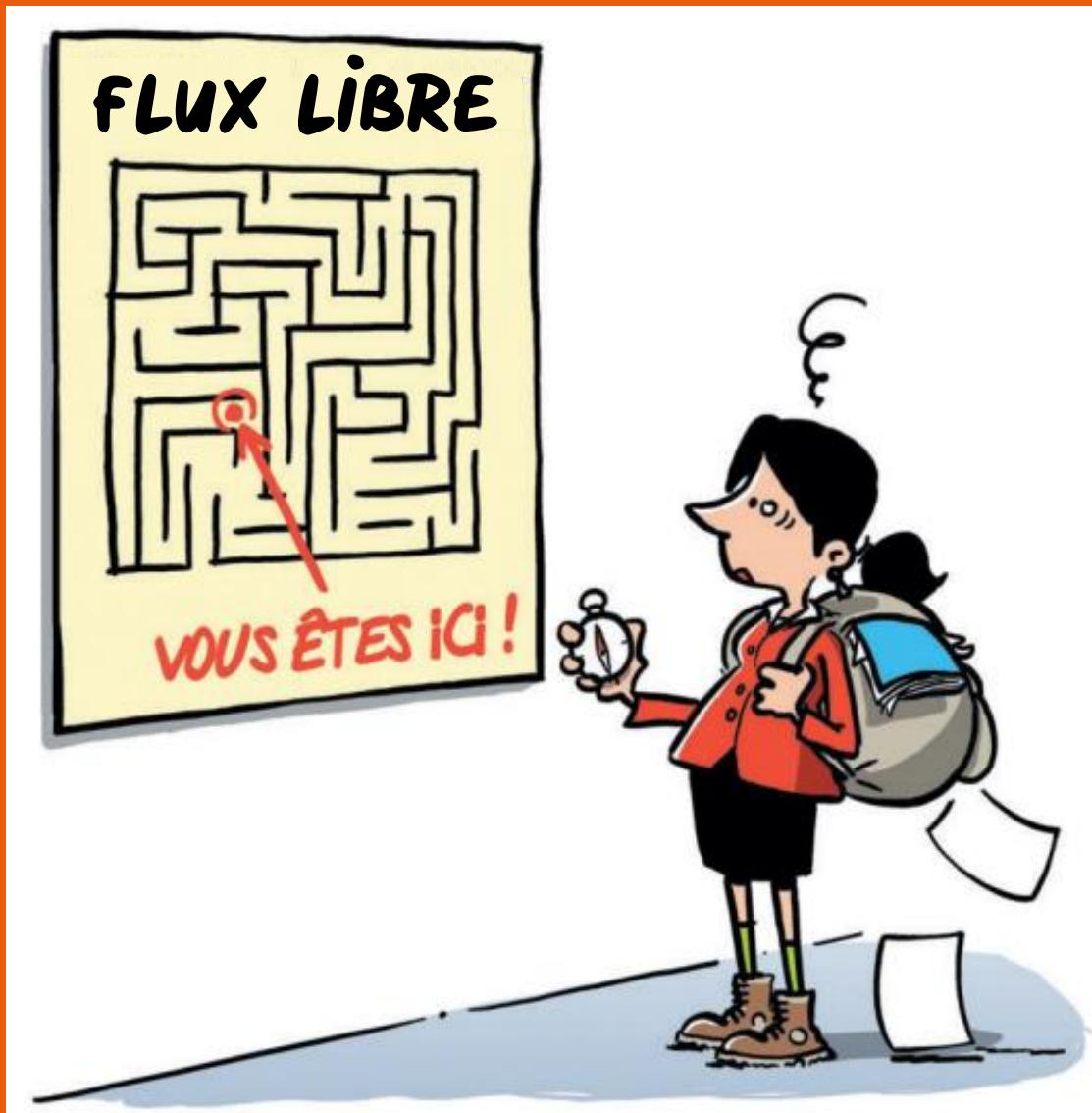
Les salariés Sapn entrent dans une nouvelle ère.



Image virtuelle



Flux Libre, Où en êtes-vous ?



ET VOUS,
VOUS EN ÊTES OÙ ?

Flux Libre, où en êtes-vous ?

.....

Ce petit guide du salarié le démontre bien, la mise en place du Flux Libre est un bouleversement pour les salariés de la filière péage.

Ce bouleversement entraîne son lot de questions pour chacun d'entre vous :

1. Est-ce que j'intègre le Flux Libre ou pas ?
2. Si je ne l'intègre pas, que vais-je devenir ?
3. Est-ce que j'ai les capacités pour l'intégrer ?
4. Si je l'intègre, pour quel métier ? Pour quel site ?
5. Est-ce que je vais me faire à ces nouveaux métiers ?
6. Ayant toujours travaillé près de chez moi, est-ce que je vais arriver à appréhender cet allongement de trajet domicile/travail ?

Vous allez être amenés à faire un choix !

La CFDT se gardera bien de choisir à votre place mais elle peut vous donner des clefs pour vous aider à faire votre choix.
La CFDT peut vous accompagner en :

- A. Vous rappelant vos droits issus de l'accord GEPP > accompagnements financiers pour une mobilité géographique > accompagnements financiers pour une mobilité fonctionnelle > accompagnements financiers pour une mobilité externe > aide au dispositif de cessation anticipée d'activité, CAA > etc.
- B. Vous expliquant tout ce qui est induit par l'accord ATT.
- C. Vous expliquant en détail à quoi correspondent les métiers.
- D. Étant une courroie de transmission entre la direction et vous.
- E. Ayant un rapport personnel et discret avec chacun d'entre vous.
- F. Vous aidant en amont à mieux appréhender vos entretiens avec les Ressources Humaines.
- G. Remontant vos problématiques éventuelles au niveau du salaire lors des commissions de suivi de l'accord ATT.
- H. Répondant à toutes vos questions.
- I. Vous tenant au courant de tout ce qui passe autour du projet Flux Libre.
- J. Vous aidant administrativement (courriers, mails, etc.).

Pour information : des journées « Flux-Libre tour » sont organisées aux Essarts pour tout le personnel péager sur les dates suivantes : 13, 14, 20, 21 et 27 septembre 2023. Ces journées permettront de découvrir les nouveaux métiers par le biais d'ateliers.



Alors, n'hésitez pas à la solliciter !

Les sites de travail

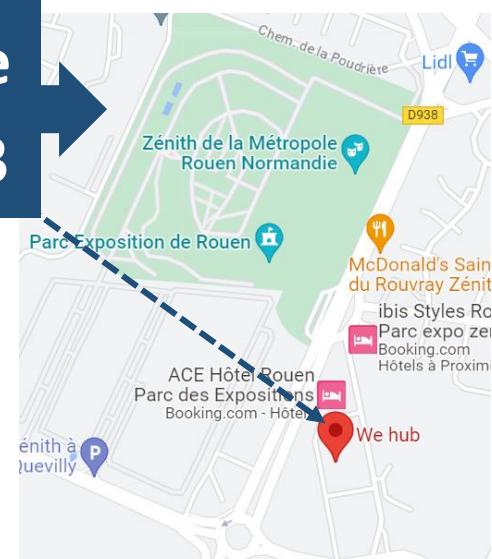
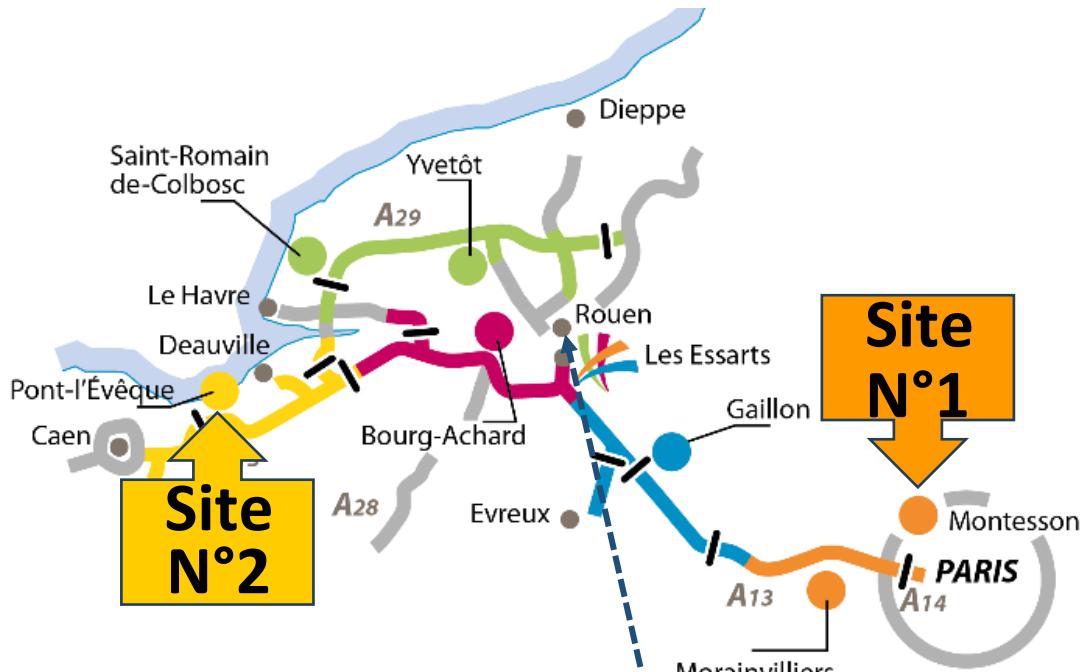
PASSAGE DES PÉAGES EN FLUX LIBRE



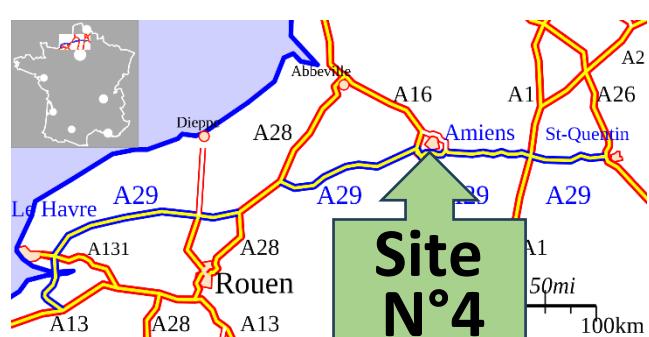
Les sites de Travail

Il aura fallu attendre le 27 juin 2023 pour enfin connaître la localisation des sites des salariés qui officieront pour le Flux Libre, ils sont au nombre de quatre (trois SAPN et un SANEF).

Il s'agit des locaux du sens 1 à Montesson (site n°1), de constructions modulaires (type ALGECO) dans le centre de services de Pont-l'Evêque (site n°2), du WE HUB, (**200 Rue de la Mare Sansouire 76650 Grand Couronne**) en face du ZENITH (site n°3) et du centre de services d'Amiens chez SANEF (site n°4).



Même si la CFDT est satisfaite d'avoir obtenu le site N°2 à Pont l'Evêque, elle n'arrive pas à admettre les dépenses supplémentaires que ces mobilités vont engendrer. Dépense accrue en carburant, usure prématuée et coût d'entretien plus important du véhicule. Et surtout le prix du péage soumis à l'URSSAF.



Le contrat de travail



**L'annualisation, la planification, les horaires,
le télétravail, la maintenance, les cadres.**

La direction a souhaité ouvrir des négociations sur l'aménagement et le temps de travail (ATT) en amont de la mise en service du Flux Libre pour répondre aux spécificités qu'il implique. Si la direction et les salariés maîtrisent la fluctuation du trafic en fonction des jours de la semaine ou de la saison, il n'en reste pas moins que la fiabilité de ce nouveau matériel et la rapidité d'apprentissage de cette nouvelle perception du péage par les clients font parties des inconnues.

C'est dans ce cadre que la direction a souhaité (à tort ou à raison) mettre en place l'annualisation du temps de travail avec un principe de semaines hautes, moyennes et basses.

1. L'annualisation :

Les salariés travailleront 1603 heures par an (journée de solidarité incluse) et bénéficieront d'un horaire organisationnel de 37h33 centièmes ou 37 heures et 20 minutes par semaine. Cette organisation permettra de déclencher des JRTT dont la pose sera libre.

Ces salariés pourront travailler :

- ☞ En semaine de basse activité avec un minimum de 30 heures hebdomadaires.
- ☞ En semaine de haute activité avec un maximum de 48 heures hebdomadaires.

De plus :

- ☞ En tout état de cause, ces salariés ne pourront pas effectuer plus de deux semaines consécutives de 45 heures ou plus.
- ☞ La planification devra octroyer 35 heures de repos consécutives du samedi 24h au dimanche 0h.



L'activité de la maintenance ne change pas ! Les techniciens travailleront 1603 heures par an (journée de solidarité incluse). Ils travailleront 37h33 centièmes par semaine (37 heures et 20 minutes) permettant le déclenchement de JRTT.

L'organisation de la durée du travail pourra varier d'une semaine à l'autre dans le respect d'une limite basse de 30 heures minimum et de 45 heures maximum, notamment afin de respecter les temps de repos nécessaires pour les techniciens de maintenance d'astreinte.

La périodicité de l'astreinte sera définie selon un planning prévisionnel annuel, en fonction également de la prise des congés payés et des JRTT.

Les techniciens travailleront selon des horaires plutôt dits à la journée ou du matin (7H00/13H00) pour laisser les temps nécessaires au temps d'astreinte et d'intervention afin de respecter le repos hebdomadaire et le repos quotidien. Ils bénéficieront également d'un temps de pause conformément à l'accord collectif relatif à l'ATT ou de coupures méridiennes quand ils sont à la journée.

2. La planification :

La période de référence applicable sera du 01/06/N au 31/05/N+1, aussi bien en matière de congés payés que de jours de RTT.

Une première planification indicative et prévisionnelle sera communiquée de façon collective au CSE à 12 mois, en fin de période de référence et pour la période de référence à venir. Cette planification présentera les grandes tendances en termes de semaines de haute et de basse activité.

Pour établir la planification indicative, les salariés seront invités à poser leurs demandes d'absences suivant les 3 périodes de prise de congés, définies dans l'accord collectif relatif à l'ATT.

Une fois l'ordre de départ en congés et la pose de JRTT effectués, l'entreprise communiquera aux salariés la déclinaison individuelle de la planification prévisionnelle sur 12 mois, dans les meilleurs délais possibles suivant la communication au CSE.

Puis, la planification prévisionnelle sur 3 mois sera communiquée au salarié par tout moyen, au moins 1 mois avant sa mise en application.

En cas de modifications de la planification tel que prévu dans l'accord collectif relatif à l'ATT, si elles interviennent avec un délai de prévenance compris entre 90 jours et moins de 48 heures, des contreparties seront à verser, allant du paiement de point d'indices au paiement des heures réalisées en heures exceptionnelles.

3. Les horaires :

Le Flux Libre sera géré et ouvert au public du lundi au samedi de 8H00 à 20H00, et pendant les jours fériés (hormis certains jours fériés comme le 25 décembre ou le 1^{er} janvier). Ce choix de faire travailler les équipes Flux Libre du lundi au samedi s'entend avec le besoin d'accompagnement client pour le démarrage de l'activité et la disponibilité actuelle des équipes à laquelle les clients sont habitués.

Les salariés du Flux Libre travailleront sur des horaires plutôt du matin (7H00-14H00) ou plutôt d'après-midi (14H00-21H00). Compte-tenu de la polyvalence attendue entre les différentes activités du Centre de Relations Clients (CRC) comprenant les trois sites SAPN, les salariés pourront avoir des activités :

- Dites plutôt en back office appelées également « flux froids » ou « activités asynchrones » qui concernent les activités avec un temps de traitement moins immédiat, comme la gestion des mails et des courriers.
- Et des activités en front office, également appelées « flux chauds » ou « activités synchrones » qui concernent les missions en contact avec le client qui demandent une grande réactivité, telle que la prise d'appels entrants.

Un temps de pause sera accordé à chaque salarié selon les modalités de l'accord ATT.

Pour les salariés des métiers administratifs et des métiers supports soumis à une modalité de gestion de la durée du travail selon un décompte en heures et étant soumis à une annualisation de leur temps de travail sans variation de leurs horaires, la durée hebdomadaire de travail :

- N'est pas soumise à des variations annuelles planifiées.
- Est définie selon une durée organisationnelle fixe à 37h33 centièmes (37h20 minutes).

La répartition du temps de travail sera organisée du lundi au vendredi. Toutefois en cas de situation exceptionnelle, le travail pourra intervenir le samedi.

Afin d'atteindre la durée annuelle de 1603 heures de travail effectif au terme de la période de référence, les salariés bénéficieront de JRTT. La prise en compte de ces JRTT permettra d'aboutir à une durée moyenne de 35 heures par semaine. La période de référence applicable sera du 01/06/N au 31/05//N+1, aussi bien en matière de congés payés que de jours de RTT.

Ces salariés prendront une pause déjeuner de 45 minutes minimum, non incluse dans le temps de travail effectif et non rémunérée.

Dans le cadre d'une annualisation du temps de travail sans variation d'horaire et avec attribution de JRTT, seront des heures supplémentaires les heures effectuées au-delà de l'horaire organisationnel de 37 heures 33 centièmes.

Les cadres en forfait jours disposent d'une autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps pour l'exercice des missions qui leur sont confiées. La nature de leurs fonctions ne les conduit pas à suivre l'horaire collectif applicable au sein du service auquel ils sont intégrés.

Leur temps de travail est décompté en jours sur l'année, soit 211 jours travaillés par an, sur une période de référence du 01/06/N au 31/05/N+1.

Afin de respecter ce nombre de jours travaillés par an, ils bénéficient d'un nombre de jours de RTT pouvant varier d'une période de référence à l'autre, avec un minimum garanti de 14 jours de RTT.

4. Le télétravail :

La mise en place du télétravail pour les activités des trois sites SAPN du Centre de Relation Clients du Flux Libre ne pourra être envisagée que lorsque l'activité sera stabilisée.

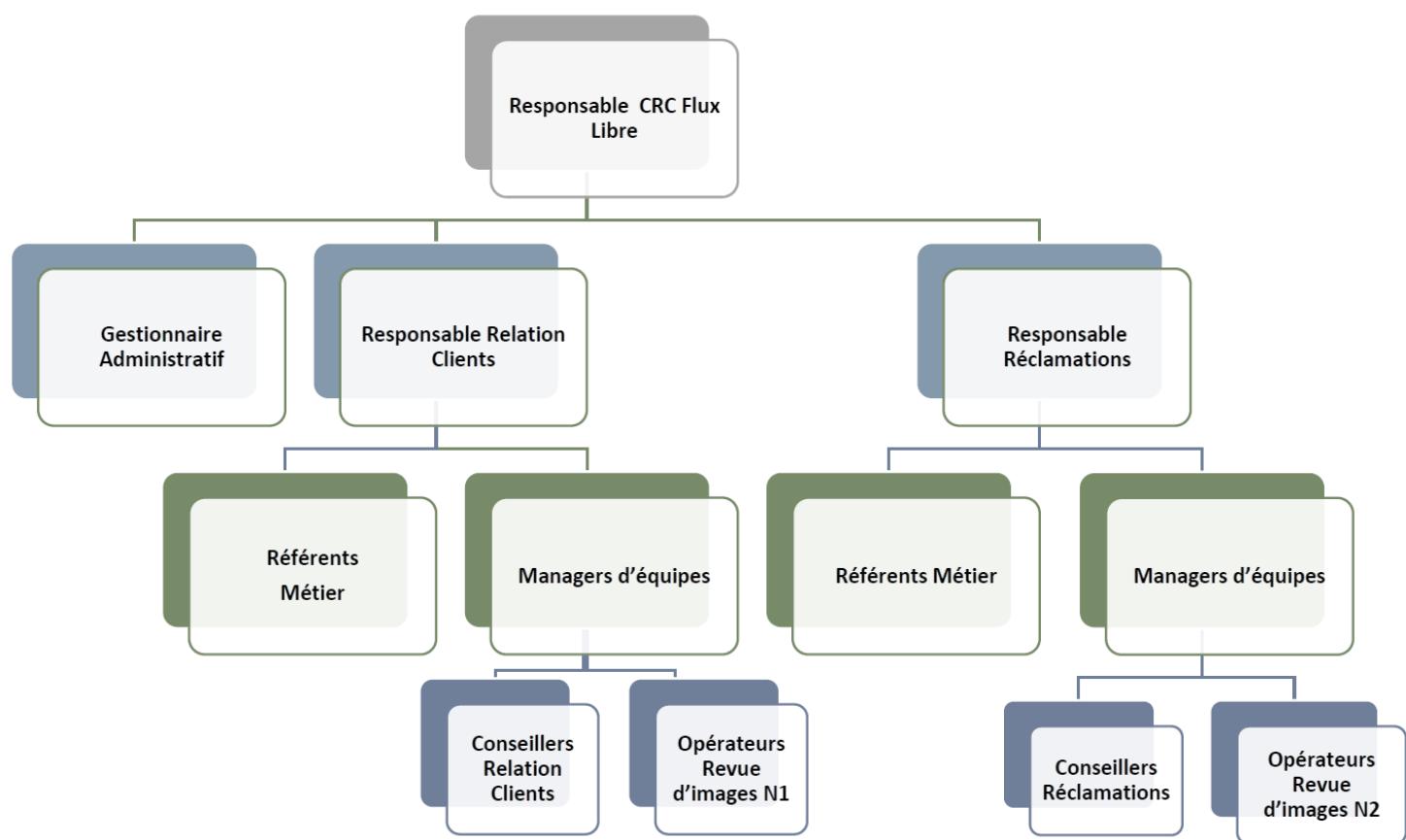
La direction considère que le passage de l'autoroute en Flux Libre représente un changement important dans l'organisation, avec la mise en place de nouveaux métiers, de nouveaux process et de nouveaux outils, ce qui ne rend pas cette organisation éligible au télétravail dans un premier temps et notamment en phase de lancement.

La CFDT espère cependant que lorsque l'activité du Flux Libre sera stabilisée et que les métiers seront maîtrisés, le télétravail sera proposé aux salariés qui le souhaiteront et qui pourront y prétendre.

Organigramme & fiches de fonction



Organigramme



Gestionnaire administratif

FICHE DE POSTE



Classifications des postes rattachés à cet emploi : *Maîtrise de qualification – classe E*

FINALITES DE L'EMPLOI : Rattaché(e) au Responsable du CRC FL, Le Gestionnaire Administratif (H/F) est un vrai support pour le Responsable de l'Exploitation FL en prenant en charge l'assistanat classique, le suivi budgétaire de l'activité FL et en faisant le lien avec les autres Directions du Groupe.

MISSIONS PRINCIPALES

- Assure la constitution et la tenue à jour rigoureuse des dossiers
- Rédige/met en forme les courriers, comptes-rendus, présentations, rapports, ...
- Organise les réunions relatives à l'activité, prépare et suit les dossiers pour les réunions
- Est en charge de l'assistanat classique (gestion du courrier, appels, déplacements, etc...),
- Réalise pour le Responsable du CRC FL et les équipes encadrantes l'ensemble des commandes et réceptions
- Assure la coordination et l'organisation des évènements pour l'ensemble des encadrants
- Est un relais Services Généraux et sécurité
- Suit le budget (suivi des prévisions de dépenses, des demandes d'achat, alertes de son N+1 en fonction de la consommation du budget suivant des paliers définis...)
- Liste des missions non exhaustive

FICHE DE POSTE



Référent métier



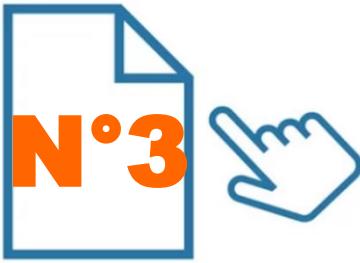
Classifications des postes rattachés à cet emploi : *Maîtrise de qualification – Classe F/G*

FINALITES DE L'EMPLOI : Rattaché(e) au Responsable Relation Clients / Responsable Réclamations, le Référent Métier (H/F) intervient en support de l'activité, réalise des analyses en vue de l'amélioration des process, et contribue fortement à leur appropriation (contribution aux formations).

MISSIONS PRINCIPALES

- Intervient en tant que support aux opérationnels, de par sa parfaite maîtrise des process de son périmètre
- Rédige l'ensemble des procédures de gestion de son métier, assure des mises à jour et propose des solutions pour les optimiser afin de gagner en productivité ou en qualité
- Est le référent technique sur les process réglementaires (ex : sait identifier les impacts outils et process d'une évolution réglementaire sur la réclamation)
- Participe globalement au développement des outils SI, notamment en contribuant aux expressions de besoins d'évolutions informatiques puis à la recette
- Identifie et analyse les problèmes récurrents rencontrés par les opérationnels
- Propose des solutions techniques pertinentes pour faire face aux problèmes rencontrés
- Etablit des tableaux de bord spécifiques sur l'activité, en lien avec son manager
- Réalise des doubles écoutes pour identifier les axes de progrès en terme de qualité de service
- Réalise une veille sur les évolutions techniques et réglementaires dans une démarche d'amélioration continue
- Garant des bonnes pratiques sur son expertise métier
- Anime, en lien avec le manager d'équipe et l'équipe RH, des parcours de formation à destination des équipes opérationnelles
- Participe ou anime ponctuellement des groupes de travail
- Est force de proposition d'évolution du process de formation continue de par son retour d'expérience
- Liste des missions non exhaustive

FICHE DE POSTE



Classifications des postes rattachés à cet emploi : *Maîtrise d'encadrement – classe F*

FINALITES DE L'EMPLOI : Rattaché(e) au Responsable Relation Clients ou Responsable Réclamations, le Manager d'équipe (H/F) manage son équipe, organise et suit l'activité de son équipe pour atteindre le niveau de service attendu et les objectifs fixés

MISSIONS PRINCIPALES

Management

- Management quotidien de l'équipe (une quinzaine de collaborateurs)
- Décline les objectifs quantitatifs et qualitatifs auprès de son équipe
- Favorise la montée en compétence de son équipe ainsi que son adhésion et implication aux objectifs de performance du service
- Participe au recrutement de son équipe et est en charge de son intégration (parcours d'intégration, suivi, matériel et démarches d'assermentation si besoin)
- Réalise les entretiens de suivi de performance et de coaching suivant la fréquence établie en s'appuyant sur les KPI's et sur la double écoute régulière, participe à l'ajustement du plan de formation de son équipe en lien avec l'équipe de formateurs internes
- Valide les compétences de son équipe, le suivi et l'évolution de celles-ci

Pilotage de l'activité

- S'assure de la bonne exécution des opérations (qualité et conformité)
- Garantit la qualité de service auprès des clients en tenant compte des objectifs fixés et des procédures établies
- Prend en charge les appels en cas de flux important d'activité ou en cas de situation compliquée remontée par un conseiller
- Déploie la stratégie relation client définie
- Analyse avec son Manager les écarts entre prévisionnel et réalisé et met en place les actions correctrices avec l'appui de l'équipe en charge du pilotage de la performance

Conseiller relation clients

FICHE DE POSTE



Classifications des postes rattachés à cet emploi : *Maîtrise de qualification – classe D*

FINALITES DE L'EMPLOI : Rattaché(e) au Manager d'équipe, le Conseiller Relation Clients (H/F) répond aux sollicitations clients via tout canal avec un souci de personnalisation et de satisfaction client dans le but de les accompagner dans l'utilisation et la compréhension du service Flux Libre et dans le règlement de leur péage.

MISSIONS PRINCIPALES

- Réceptionne, analyse et résout les problèmes clients en vue de garantir la perception du péage, avant envoi de l'AVP
- Apporte son aide auprès du client, par écrit ou par téléphone, sur des sujets type demande d'information, association CB/plaque, création de compte, assistance au paiement sur le site internet ou l'application, facilitation des démarches, etc.
- Fournit des réponses aux demandes des clients sur la base de scripts prédéterminés et/ou d'autres outils d'orientation des réponses
- Traite les données clients dans les logiciels et assiste les clients dans l'utilisation des interfaces (enrôlement client, création/modification de compte client, paiement en ligne,...)
- Met à jour, renseigne la base de données clients et historise l'ensemble des échanges avec clarté et esprit de synthèse, traite chaque dossier en garantissant une traçabilité permettant un suivi et une gestion par l'ensemble de l'équipe
- Respecte les objectifs de qualité de service et les procédures établies par le Responsable de service.
- Incite les clients non enregistrés à se créer un espace client FL

MISSIONS SECONDAIRES

- En complément de ses activités, intervient en renfort ponctuel de l'équipe « Revue d'Images » dont l'activité consiste à faire de la vérification d'images (contrôle des classes et plaques d'immatriculation des clients Flux Libre)
- Participe aux missions administratives du centre de relation client. Une certaine polyvalence peut être demandée sur ce poste

Responsable relation clients

FICHE DE POSTE

N°5



Classifications des postes rattachés à cet emploi : *Cadre – Classe L*

FINALITES DE L'EMPLOI : Rattaché(e) au Responsable CRC Flux Libre, le Responsable Relation Clients (H/F) prend les décisions nécessaires et pilote les activités Relation Clients et Revue d'Images niveau 1, pour atteindre le niveau de service attendu et les objectifs fixés.

MISSIONS PRINCIPALES

- Supervise les activités Relation Client et revue d'images niveau 1
- Participe à la mise en place de la stratégie relation clients (définition du niveau de service et de la mise en œuvre opérationnelle) et est garant de la bonne application des processus métier, et de la performance de la relation client
- Propose et met en place des axes d'amélioration de son service
- Sur la base des reporting et en coordination avec le Responsable Planification, décide des optimisations et modifications en termes de planning/répartition d'activité et justifie les écarts entre prévisionnel et réalisé auprès de sa direction
- Manage l'équipe de Managers d'équipe
- Fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs de son équipe
- Favorise la montée en compétence de son équipe ainsi que son adhésion et implication aux objectifs de performance
- Valide les compétences de son équipe, le suivi et l'évolution de celles-ci
- Participe au recrutement, à l'intégration et à la fidélisation de ses équipes
- Liste des missions non exhaustive

Opérateur revue d'images

FICHE DE POSTE



N1



Classifications des postes rattachés à cet emploi : *Exécution – classe C*

FINALITES DE L'EMPLOI : Rattaché(e) au Manager d'équipe, l'Opérateur Revue d'Images Niveau 1 (H/F) corrige ou valide avec précision les passages des véhicules remontés en anomalie par le système Flux Libre et s'assure de l'affectation de la bonne tarification au bon client pour permettre la bonne perception de la recette.

MISSIONS PRINCIPALES

- Reçoit les demandes de vérification de revue d'images mal détectées par les équipements du système Flux Libre
- Analyse, corrige le cas échéant et valide les informations de plaque minéralogique et de catégorie de véhicule permettant de rattacher le passage du véhicule avec son propriétaire et d'appliquer la tarification adéquate, en respectant les process établis.
- Peut également faire de la revue d'images « à l'aveugle » en saisissant manuellement les informations de plaque minéralogique et de classe de véhicule sur la base des éléments remontés par le système
- Est garant de l'exactitude des informations saisies et tenant notamment compte des spécificités des plaques des véhicules étrangers
- Respecte les objectifs de qualité de service et les procédures établies par le Responsable de service.
- Participe aux missions administratives du centre de relation client.

Conseiller réclamations

FICHE DE POSTE



Classifications des postes rattachés à cet emploi : *Maîtrise de qualification – classe E*

FINALITES DE L'EMPLOI : Rattaché(e) au Manager d'équipe, le Conseiller Réclamations (H/F) traite les demandes et les différentes tâches liées aux clients en défaut de paiement via tout canal afin de permettre la perception du péage. Il/elle met en œuvre tous les moyens avec persuasion et dans le respect des règles de relation client pour garantir la récupération de la recette avant la transmission des dossiers à l'Officier du Ministère Public.

MISSIONS PRINCIPALES

- Conseille et interagit avec les clients par écrit et par téléphone
- Analyse les demandes des clients et y apporte une réponse adaptée
- Réceptionne et/ou relance les clients en défaut de paiement, traite et négocie les impayés clients, après émission de l'AVP
- Traite les réclamations clients et explique les procédures et le mode de fonctionnement du Flux Libre
- Accompagne les clients dans le paiement des AVP et/ou le traitement des paiements échoués et valide les modalités de règlement
- Met en œuvre tous les moyens mis à disposition pour garantir le paiement dans les délais définis
- Enregistre, vérifie les encaissements et suit les accords de règlement
- Fournit des réponses aux demandes des clients sur la base de scripts prédéterminés et en application des process définis pour l'activité de recouvrement
- Met à jour, renseigne la base de données clients et historise l'ensemble des échanges avec clarté et esprit de synthèse, traite chaque dossier en garantissant une traçabilité permettant un suivi et une gestion par l'ensemble de l'équipe
- Respecte les objectifs de qualité de service et les procédures établies par le Responsable de service.

MISSIONS SECONDAIRES

- En complément de ces activités, pourra être appelé(e) à renforcer ponctuellement l'équipe « Service Client », en charge de la relation clientèle dédiée aux usagers du Flux Libre.
- Participe aux missions administratives du centre de relation client. Une certaine polyvalence peut être demandée sur ce poste
- Liste des missions non exhaustive

Responsable réclamations

FICHE DE POSTE



Classifications des postes rattachés à cet emploi : *Cadre – Classe L*

FINALITES DE L'EMPLOI : Rattaché(e) au Responsable CRC Flux Libre, le Responsable Réclamations (H/F) prend les décisions nécessaires et pilote les activités Réclamations et Revue d'Images niveau 2, pour atteindre le niveau de service attendu et les objectifs fixés.

MISSIONS PRINCIPALES

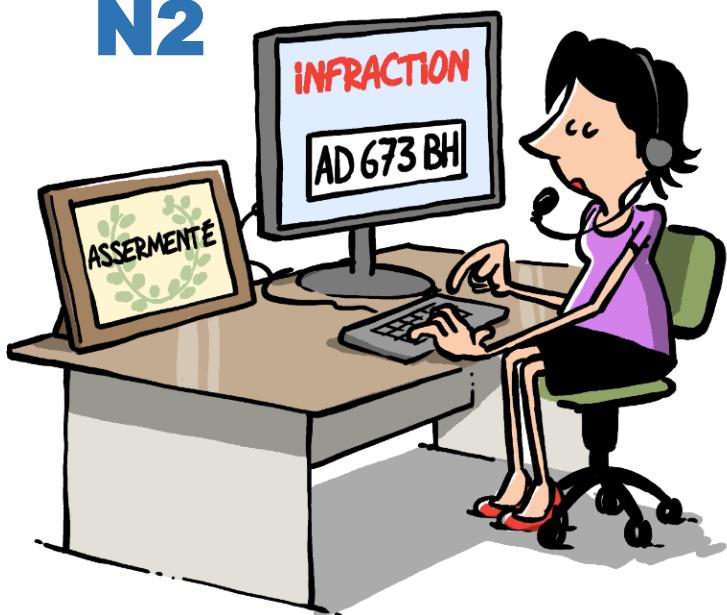
- Supervise les activités Réclamations et Revue d'images niveau 2.
- Participe à la mise en place de la stratégie réclamations (définition du niveau de service et de la mise en œuvre opérationnelle) et est garant de la bonne application des processus métier, et de la performance de la réclamation
- Propose et met en place des axes d'amélioration de son service
- Sur la base des reporting et en coordination avec le Responsable Planification, décide des optimisations et modifications en termes de planning/répartition d'activité et justifie les écarts entre prévisionnel et réalisé auprès de sa direction
- Maîtrise le cadre juridique de la procédure transactionnelle
- Pilote les relations avec les OMP (process et évolutions, stratégie et accompagnement)
- Manage l'équipe de Managers d'équipe
- Fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs de son équipe
- Favorise la montée en compétence de son équipe ainsi que son adhésion et implication aux objectifs de performance
- Valide les compétences de son équipe, le suivi et l'évolution de celles-ci
- Participe au recrutement, à l'intégration et à la fidélisation de ses équipes
- Liste des missions non exhaustive

Opérateur revue d'images

FICHE DE POSTE



N2



Classifications des postes rattachés à cet emploi : *Exécution – classe C*

FINALITES DE L'EMPLOI : Rattaché(e) au Manager d'équipe, l'Opérateur Revue d'Images Niveau 2 (H/F) corrige ou valide les passages des véhicules remontés en anomalie par le système Flux Libre. En cas de non-paiement du péage dans les délais, il/elle valide et atteste de l'infraction. Il/elle est à l'initiative du processus d'avis de paiement et donc de la majoration du péage.

MISSIONS PRINCIPALES

- Lorsque le client n'a pas réglé son péage dans le délai imparti, l'Opérateur Revue d'Images Niveau 2 (personnel assermenté) réalise une revue d'images et valide l'infraction de non-paiement, qui initie la procédure transactionnelle et signe le procès verbal afférent.
- Analyse, corrige le cas échéant et valide les informations de plaque minéralogique permettant de rattacher le passage du véhicule avec son propriétaire.
- Est garant de l'exactitude des informations saisies et engage sa responsabilité en tant qu'agent assermenté
- Respecte les objectifs de qualité de service et les procédures établies par le Responsable de service.

MISSIONS SECONDAIRES

- En complément de ces activités, pourra être appelé(e) à renforcer ponctuellement l'équipe « Service Client », en charge de la relation clientèle dédiée aux usagers du Flux Libre, ainsi que l'équipe revue d'images niveau 1.
- Une certaine polyvalence peut être demandée sur ce poste

Une assermentation est nécessaire pour réaliser les missions principales du poste d'Opérateur Revue d'Images Niveau 2 (H/F)

La rémunération

ON A PLUS QU'À TROUVER
LA BONNE ÉQUATION
ENTRE LES MÉTIERS DU PÉAGE
ET CEUX DU FLUX LIBRE



*[Ce descriptif ne concerne pas la maintenance dont la mise en place du Flux Libre n'impacte pas la rémunération]

Les salariés de la filière péage qui vont intégrer le Flux Libre vont également vivre un gros changement en termes de rémunération. En effet, l'immense majorité est actuellement régie par un système indiciaire (**salaire de base calculé avec un nombre de points d'indice dont la valeur est renégociée tous les ans**).

Les salariés qui intègreront le Flux Libre seront tous soumis à une rémunération forfaitaire mensuelle.

Rémunération actuelle		Rémunération Flux-Libre
①	Traitements de base (indice x valeur du point)	
②	13ème mois	
③	Prime relation clientèle	
④	Prime péage	
⑤	Compensation P3	
⑥	Indemnités différencielles éventuelles	
⑦	Indemnité compensatrice 2x8 et/ou sans cycle	
⑧	Majorations (nuits, jours fériés, dimanche, Heures supplémentaires, faisant-fonction, heures exceptionnelles...)	
⑨	Prime d'éloignement (PEL)	
⑩	Paniers	
		Traitements de base mensuel comprenant les éléments de rémunération : ① + ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ + 50 % des majorations (⑧)
		Indemnités de paniers (⑩)
		Prime d'éloignement (⑨) (PEL)
		Part variable sur objectifs (PVO), garantie à 50 %
		Garantie ATT

Une rémunération fixe sera versée sur 12 mois et une Prime Variable sur Objectif (PVO) versée trimestriellement. Le montant de cette PVO sera différent selon les métiers :

- opérateur revue d'images, la PVO sera de 1800€ par an (soit 450€ /trimestre)
- conseiller relation clients, la PVO sera de 2000€ par an (soit 500 €/trimestre)
- conseiller réclamations, la PVO sera de 2200€ par an (soit 550€/trimestre)

La rémunération des différents métiers s'appuie sur une classification des emplois qui elle-même repose sur une grille unique.

Actuellement, tous les métiers (même indiciaires) correspondent à une classification. Il vous suffit de regarder votre feuille de paie pour le vérifier.

BULLETIN DE PAIE

Date début paie :	Date fin paie :	Nº de bulletin :	Feuillet :
Société : SAPN 30 Boulevard Gallieni 92130 ISSY LES MOULINEAUX SIREN NAF : Établiss. :		Période d'activité du : SIRET : NAF :	
CCN : Conv. coll.nat. stés concess/exploit autoroutes/ouvr. routiers			
Nº Séc. soc. : Date de début : Date d'ancienneté : Catégorie conv. : Classif CCNB :	Emploi/Poste Unité de travail Indice Echelle / Echelon Valeur du point : 7.1295	Forfait hres mens. : Hres pay mens : Cumul Hres pay : Taux d'emploi :	

Vous l'aurez compris, à chaque poste sera attribuée une lettre qui est associée à une rémunération annuelle garantie (RAG), négociée au niveau de la branche autoroutes avec les organisations syndicales représentatives et l'ASFA.

La classification Flux Libre dans le détail :

- ⦿ Classes A à C personnel d'exécution : Classification **C**, opérateurs revue d'image N1 et N2. (besoin estimé 10% des effectifs)
- ⦿ Classes D à H personnel maîtrise : Classification **D**, conseiller relation clients. (besoin estimé : 29% des effectifs)
Classification **E**, conseiller réclamations. (besoin estimé : 55% des effectifs)
Classification **F**, manager d'équipe. (besoin estimé : 6% des effectifs)
- ⦿ Classes I à P personnel cadre : Classification **L**, responsable réclamations et responsable relation clients

La structure de rémunération pour les métiers du Flux Libre :

1. La rémunération :

La rémunération des salariés du Flux Libre sera composée :

D'un salaire de base versé mensuellement sur 12 mois – D'une indemnité de panier par jour travaillé – D'une indemnité d'éloignement (PEL) versée par jour travaillé – D'une indemnité de congés payés – D'une garantie ATT (**obtenue par la CFDT qui est le seul syndicat signataire dudit accord chez SAPN**) – D'une prime variable sur objectifs.

2. Les ajouts issus de l'accord GEPP :

Conformément à l'accord GEPP, pourront s'ajouter :

Une prime de mobilité fonctionnelle – Une prime de mobilité géographique – Une indemnité d'allongement de distance – Une indemnité différentielle correspondant à 100% de l'éventuelle perte de rémunération liée à la diminution des éléments variables versée pendant 36 mois.

Une simulation individuelle et personnelle sera proposée à chaque salarié lors d'un entretien qui se tiendra en octobre 2023. Le résultat de cet entretien sera formalisé dans un avenant au contrat de travail au moment de la prise de poste.

La CFDT ne peut que vous encourager à vous rendre et à préparer cet entretien. La CFDT sera à votre disposition en amont, pendant et après ! N'hésitez pas à la contacter !

3. La mensualisation

Qu'entend-on par mensualisation ? En fait, il s'agit de l'intégration de certains éléments dans le salaire de base versé sur douze mois.

Eléments intégrés dans le salaire de base :

Le 13^{ème} mois – La prime relation clientèle – La prime péage – L'indemnité compensation P3 – L'indemnité différentielle (fixe et forfaitaire) issue de l'accord n°4/2017 – L'indemnité compensatrice de passage en 2X8 ou sans cycle ou autre indemnité différentielle versée mensuellement de façon pérenne – 50% des majorations de rémunération perçues pour heures de nuit/de dimanche/de jour férié/supplémentaires/exceptionnelles/de faisant fonction.

4. La prime variable sur objectifs

Chaque salarié travaillant au Flux Libre se verra attribuer une PVO (voir les montants en page 30). Cette prime sera versée trimestriellement au prorata du temps de présence. Cette prime sera garantie à 50%, aucun salarié ne pourra avoir (s'il est présent toute l'année) moins que la moitié de la prime prévue (exemple : pour une prime de 1000€, 500€ sont garantis).

5. La garantie ATT

L'accord ATT, dont la signature a valu à la CFDT de nombreuses attaques, prévoit une potentielle mesure de compensation financière. Pour ce faire, la commission de suivi ATT se réunira selon les dispositions de l'accord. Pour rappel, seuls les syndicats signataires (CFDT et CFE-CGC) assisteront à ces commissions de suivi. C'est donc à ces signataires qu'il faudra adresser vos éventuelles questions/réclamations.

En tout état de cause, le salarié pourra prendre sa décision après une simulation personnalisée sur la base de ses éléments de rémunération perçus en 2022. Alors il pourra dire s'il souhaite intégrer le Flux Libre ou pas.

NOTES



Société des Autoroutes Paris Normandie

VOS DÉLÉGUÉES SYNDICALES CFDT

AUDREY BOUVIER
06 30 63 86 66

audrey.bouvier@sapn.fr

VANESSA GONDOUIN
06 17 19 29 09

vanessa.gondouin@sapn.fr



VOS ÉLUS CFDT SAPN

Cécile AZE (Montesson) Représentante Syndicale au CSE : **06 30 77 07 20**

David DRANCOURT (Pont l'Evêque) Secrétaire adjoint du CSE : **06 59 12 51 34**

Catherine BOURDON [cadre aux ESSARTS] trésorière : **06 95 10 51 44**

Frédéric ISAAC (A29) trésorier adjoint : **06 10 58 71 53**

Cyrielle ROMET (Montesson) élue titulaire : **06 07 65 76 58**

Sylvain VICQUELIN (Gaillon) élu titulaire : **06 35 38 81 96**

Nathalie GRAVELEAU (Buchelay) élu titulaire : **06 62 91 27 07**

Pascal RIGOLLOT (Gaillon) élu suppléant : **06 88 46 66 72**



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BULLETIN D'ADHÉSION

Rejoignez le 1^{er} syndicat de France !

CFDT.FR

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	
Nom (usuel) <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>	
Nom (naissance) <input type="text"/> adhère à la CFDT	
Date de naissance <input type="text"/>	
Coordonnées personnelles	
N° et voie <input type="text"/>	
Complément adresse <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/>	Ville <input type="text"/>
Portable personnel <input type="text"/>	Fixe <input type="text"/> @ <input type="text"/>
Mél personnel <input type="text"/>	
Informations professionnelles	
Nom de l'établissement ou de l'entreprise <input type="text"/>	
Adresse <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/>	Ville (cedex) <input type="text"/>
Profession / Métier <input type="text"/>	
Situation <input type="checkbox"/> Salarié de droit privé <input type="checkbox"/> Agent de droit public <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Autre :	
Salarié du privé <input type="checkbox"/> Ouvrier <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Technicien <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Agent de maîtrise	
Salarié du public <input type="checkbox"/> État <input type="checkbox"/> Territoriale <input type="checkbox"/> Hospitalière <input type="checkbox"/> Catégorie A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Statut de l'agent Titulaire <input type="checkbox"/> Contractuel	
Corps/Cadre d'emploi <input type="text"/>	
Temps de travail <input type="checkbox"/> Complet <input type="checkbox"/> Temps partiel : ... %	
Effectif de l'entreprise <input type="checkbox"/> Moins de 11 salariés	
IDCC <input type="text"/>	
Pour le calcul de la cotisation	
Rémunération nette imposable <input type="text"/> €	
La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable, ou de 0,50 % pour les retraités (avant prélèvement de l'impôt à la source), même en cas de situation particulière (congé maladie, chômage, etc.). L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. Exemple : pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi : 12 000 € / 12 = 1 000 € x 0,75 % = 7,5 € par mois.	
La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.	
Date <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Signature de l'adhérent	



CFDT: BIENVENUE !



Rejoindre la CFDT, c'est choisir un syndicat responsable, efficace, démocratique et ambitieux, dans lequel vous avez toute votre place pour devenir acteur ou actrice de votre travail et de votre vie professionnelle.

Être adhérent-e à la CFDT, pour vous, c'est la garantie d'être respecté-e, écouté-e, défendu-e.

Toute la CFDT s'engage à vos côtés, que ce soit sur votre lieu de travail ou par l'intermédiaire de nos services.

« Réponses à la carte », par exemple, vous offre un accompagnement téléphonique personnalisé sur l'ensemble du territoire.

Accueillir un nouvel adhérent, pour nous, c'est être en capacité de peser plus, car des adhérents plus nombreux font un syndicat plus fort et plus représentatif. Si la CFDT a des ambitions pour tous, avec chacun d'entre vous, elle a une chance de plus de les concrétiser.

Chaque jour, la CFDT agit pour faire reconnaître vos droits et en conquérir de nouveaux.

Bienvenue !

Marylise Léon
Secrétaire générale de la CFDT

Coordonnées de votre syndicat

Syndicat des Autoroutes et Ouvrages Routiers
CFDT – UFETAM
30, passage de l'Arche
92055 PARIS LA DEFENSE Cédex

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique de mandat <input type="text"/> (à compléter par le syndicat)	Type de paiement <input type="checkbox"/> Récurrent
---	---

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER: CFDT	ICS: FR88ZZZ254894
-----------------	--------------------

Coordonnées du syndicat

Nom du titulaire du compte à débiter:

Coordonnées de l'adhérent

IBAN du compte à débiter

Fait à :

Signature

Le :

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précises sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.

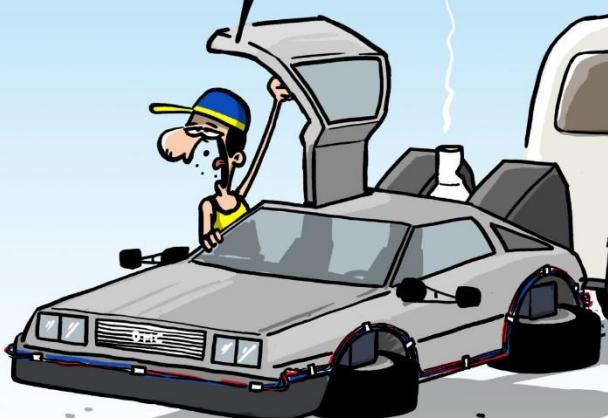
Cfdt:

La CFDT Sapn vous souhaite
d'excellentes vacances !

LES BONS PLANS POUR CET ÉTÉ !

VOUS
PARTEZ OÙ
VOUS ?

EN
2019 !



Wingz